

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 7 (1899)

Heft: 3

Vereinsnachrichten: Schweiz. Centralverein vom Roten Kreuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Erste Hülfe bei den schweizerischen Eisenbahnen.

In Nr. 19 des „Roten Kreuzes“ vom letzten Jahr haben wir die Maßregeln besprochen, welche von acht schweizerischen Bahnverwaltungen getroffen wurden, um die erste Hülfe bei Unglücksfällen zu sichern. Durch Zuschrift vom 4. Januar 1899 beantwortet nun auch die Direktion der Jura-Simplon-Bahn unsere bezügliche Anfrage. Wir erhalten folgende Auskunft:

„Jede Station der J.-S. besitzt eine Verbandkiste mit dem nötigen Material für Einzelunfälle; außerdem sind 13 größere Stationen mit Kästen ausgerüstet, welche chirurgische Instrumente enthalten. Viele Stationen sind mit Tragbahren versehen. Das Stationsmaterial wird regelmäßig durch den waadtländischen Kantonsapotheker inspiziert.“ (Eine ausgezeichnete Maßregel, wenn sie genau durchgeführt wird. Es sind uns eine Anzahl Fälle bekannt, wo das schöne Material anderer Bahnen so unordentlich besorgt wurde, daß es seinem Zwecke völlig entfremdet war. Red.)

Eine eigentliche Instruktion im Samariterdienst erhält das Personal der J.-S. nicht; dagegen besitzt es eine zweisprachig gedruckte „Instruktion für die erste Hülfe“ mit guten, farbigen Abbildungen. Derselben ist ein Verzeichnis der zahlreichen Spitäler beigegeben, mit denen die Gesellschaft Verträge für die Aufnahme Verletzter abgeschlossen hat. Außerdem hat die J.-S. eine große Zahl von „Bahnärzten“. Sie hat schon an verschiedenen Orten für Samariterkurse ihres Personals die nötigen Lokalitäten zur Verfügung gestellt und ist auch in Zukunft bereit, in ähnlicher Weise vorzugehen; sie steht also den Samariterbestrebungen sympathisch gegenüber, hält aber darauf, ihr Personal nicht mit Reglementen und Stunden zu überladen.

Schweiz. Centralverein vom Roten Kreuz.

Société cantonale neuchâteloise de la Croix-Rouge.

Le 29 novembre dernier a eu lieu à Neuchâtel l'assemblée trisannuelle des délégués de cette société, qui est une section de la *Société centrale suisse de la Croix-Rouge*. Elle se compose d'un comité cantonal et de cinq sections, soit sociétés des districts de Neuchâtel, de Boudry, du Val-de-Travers, du Locle et de la Chaux-de-Fonds.

Les objets à l'ordre du jour étaient: 1° Rapport du comité cantonal et des vérificateurs des comptes; 2° Rapport des comités des sections de districts; 3° Demande du district du Locle d'une subvention de 500 francs pour achat et confection de literie; 4° Discussion des propositions du département du matériel de la Direction centrale; 5° Propositions individuelles.

Le président, après avoir salué l'assemblée, rappelle la grande perte que notre société a faite par la mort de Monsieur le Docteur Nicolas, qui fut un membre zélé du comité cantonal et sur l'appui duquel notre société pouvait compter. — Lecture est ensuite faite du rapport du comité cantonal, qui retrace les faits principaux qui ont signalé pendant les trois années écoulées, l'activité de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge, notamment la réunion en un seul faisceau de cette société, de celle des Samaritains et de la Société sanitaire suisse (*Militär-Sanitäts-Verein*) ayant pour lien le „secrétariat central des services sanitaires libres“, avec le journal *Das Rote Kreuz* pour organe officiel. Puis il énumère l'activité des départements de l'instruction et du matériel, ainsi que les relations de la société cantonale avec ces départements. Il termine en engageant les sections de district à intéresser la population neuchâteloise à l'œuvre de la Croix-Rouge en ne bornant pas leur activité à des préparatifs en vue de la guerre seulement, mais en l'exerçant pour obtenir un personnel et un matériel sanitaire qui, sous la direction dévouée du corps médical, rendront des services précieux à nos populations en temps de paix.

Du rapport des vérificateurs de comptes il résulte que la caisse cantonale possède 4804 fr. 42. Pendant les trois dernières années 3749 fr. 50 ont été versés à la caisse centrale. — Les comptes et la gestion du comité sont approuvés.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES COMITÉS DES DISTRICTS.

District de Neuchâtel. — Le fait saillant de ce rapport est l'acquisition d'une voiture sanitaire en 1897 pour le prix de 2170 fr. dont 1000 fr. ont été payés par la caisse centrale et 500 fr. par la caisse cantonale. Nombre de membres 712. En caisse de la section 1568 fr. 57.

District de Boudry. — Les fonds sont trouvés par 2100 fr. pour l'acquisition d'une voiture sanitaire. Nombre de membres 159. En caisse de la section 446 fr. 93.

District du Val-de-Travers. — Il a été donné deux cours de Samaritains à Couvet et à la Côte-aux-Fées; dix-huit dames de Fleurier se sont inscrites comme infirmières volontaires. Nombre de membres 180. En caisse de la section 199 fr.

District du Locle. — Il s'y est donné un cours de répétition pour les personnes ayant suivi précédemment des cours de Samaritains. La section confectionne 20 lits pour une baraque sanitaire. Nombre de membres 338. En caisse de la section 446 fr. 93.

District de la Chaux-de-Fonds. — En 1896, deux cours de Samaritains ont été donnés, l'un aux employés des chemins de fer et aux agents de police, l'autre à vingt-deux dames. — En 1897, des sommes souscrites pour l'ambulance en Grèce, 723 fr. 25 ont été envoyés à la Croix-Rouge grecque et 1700 fr. employés à l'acquisition d'une voiture sanitaire pour laquelle le comité du district a reçu de la caisse cantonale 500 fr., ce qui porte le coût de la voiture à 2200 fr. — En 1898, deux cours de Samaritains ont été organisés avec 13 messieurs et 22 dames; les examens de clôture de ces cours ont fait une très bonne impression. — Monsieur le Dr Lardy de Genève a donné une conférence très intéressante sur sa campagne en Thessalie à la tête de l'ambulance de la Banque Ottomane. Le produit en a été envoyé à M. Kebedgy à Berne pour les victimes grecques de la guerre. — L'éloignement du nouvel hôpital de la ville a provoqué la proposition d'établir un dépôt d'objets pour les malades, afin que le public puisse se procurer sans retard ce qu'il allait emprunter précédemment à l'hôpital. Cette question ne tardera pas à être résolue. — Nombre de membres 382. En caisse 1125 fr. 05.

Totaux pour la société cantonale: 1781 membres; fonds en caisse 8590 fr. 90.

La demande d'une subvention de 500 fr. de la section du district du Locle, présentée par son président M. le Dr Trechsel en vue de la confection de 20 lits, est accordée à condition que les dimensions de ces lits permettent leur utilisation pour une baraque-hôpital.

Sur la proposition de M. le Dr Bourquin et après une longue discussion le comité cantonal est chargé d'étudier l'établissement par la société cantonale et par les sociétés de district d'une baraque-hôpital, de se mettre pour cela en relations avec le département du matériel et de demander une subvention sur les dix mille francs affectés à ce but par la société centrale.

A l'unanimité l'assemblée se prononce contre la proposition du département du matériel, soit la répartition des sections de la société centrale en divisions territoriales correspondant à nos huit divisions d'armée.

Nomination du comité cantonal pour une nouvelle période de trois années. Aux cinq présidents des sociétés de district faisant de droit partie du comité et qui sont MM. Maurice de Pourtalès (Neuchâtel), Dr Auguste Bovet (Boudry), Louis Mauler (Val-de-Travers), Dr Trechsel (Locle) et Dr Bourquin (Chaux-de-Fonds) sont ajoutés les sept membres suivants: MM. Jean de Montmollin, Dr Morin, Paul Ritter, Lardy-de Perrot, Dr Henri de Montmollin, James Courvoisier (ancien pasteur à la Chaux-de-Fonds) et Dr Georges Sandoz à Neuchâtel.

Les vérificateurs de comptes sont confirmés dans leurs fonctions; ce sont MM. Adrien Simond et Henri Burnier.

Nomination des quatre délégués aux assemblées centrales annuelles pour trois années. Sont nommés: MM. les docteurs Trechsel, Bourquin, Cornaz et Bovet. Suppléants: MM. Pasteur Schneider, Dr Morin, Dr de Quervin, Maurice de Pourtalès et pasteur James Courvoisier.

Sur la proposition de M. Maurice de Pourtalès, le comité cantonal est invité à étudier la question des cartes de membres de la société cantonale de la Croix Rouge.

Il est invité en outre à prier la Direction centrale de faire autant que possible en langue française les communications destinées aux sections romandes.

La séance, commencée à 3 heures, est levée à 6 heures.

* * *

C'est avec un réel plaisir que nous avons rendu compte à nos lecteurs de l'activité si fructueuse de la Croix-Rouge neuchâteloise, qui, grâce au zèle dévoué de ses collaborateurs, a su donner un vigoureux essor à notre œuvre humanitaire. Nous avons été particulièrement frappé des résultats excellents produits par l'organisation de la société en une section cantonale et en plusieurs sections régionales. Cet exemple nous semble digne d'être suivi dans d'autres cantons d'une certaine étendue. Nous souhaitons de tout cœur que la Croix-Rouge de Neuchâtel puisse compter toujours davantage sur les sympathies vives du peuple neuchâtelois.

Le moyen le plus simple et en même temps le plus efficace pour appuyer la noble cause des secours volontaires consiste à recruter des membres pour la Croix-Rouge et à rendre ainsi la société plus puissante et plus forte. Rappelons sans cesse que c'est elle qui concentre et qui personnifie tous les efforts non officiels faits dans le sens de préparer systématiquement, en temps de paix déjà, les soins à donner à nos soldats blessés ou souffrants aux époques des complications guerrières; que c'est encore elle qui a entrepris d'organiser les secours en cas d'accidents et de maladies, soit en formant des garde-malades, soit en donnant une instruction préparatoire à de nombreux Samaritains. *Viribus unitis.*

— Der von der Sektion Olten des Roten Kreuzes beschaffte Krankentransportwagen ist zu voller Zufriedenheit der Besteller ausgefallen. Das verhältnismässig leichte, fast elegante Gefährte bietet in seinem Inneren, mit seinem beweglichen Krankenbett, seiner Heizvorrichtung u. s. w. für den Krankentransport alle möglichen Annehmlichkeiten. Der Wagen ist untergebracht bei Fuhrhalter Rütolf und im Gebrauchsfall auch telephonisch dort zu verlangen. Er wurde geliefert von Wagenbauer Hunziker in Schöftland. Für die Festsetzung der Taxen für die Benutzung wurde vom Roten Kreuz nur der Selbstkostenpreis in Rücksicht gezogen, so daß weder für Amortisation noch Unterhalt ein Zuschlag erhoben wird.

— Am 5. Januar abends fand die Schlußprüfung des vom rührigen Sam.-Verein Luzern veranstalteten Damenkurses statt. Derselbe stand für Theorie und Praxis unter der Leitung von Hrn. Dr. Brun in Luzern. An der Schlußprüfung nahmen 53 Damen teil, denen ausnahmslos der Samariterausweis erteilt werden konnte. Der Vertreter des Centralvereins vom Roten Kreuz war Centralsekretär Dr. Sahli; er spricht sich über das Resultat des Kurses sehr lobend aus. 39 Teilnehmerinnen traten dem Samariterverein Luzern bei.

Schweizerischer Militär-Sanitätsverein.

Mitteilungen des Centralkomitees an die Sektionen.

Die von uns in Chaix-de-Fonds eingeleiteten Schritte sind von bestem Erfolge begleitet gewesen, dank der Unterstützung und des thatkräftigen Vorgehens einer Anzahl Unteroffiziere und Soldaten genannter Ortschaft. Unterm 16. Januar hat sich die Sektion Chaix-de-Fonds konstituiert, ist sofort dem Centralverbande beigetreten und sind deren Statuten genehmigt worden. Die Kommission besteht aus folgenden Mitgliedern: Sergeant Paul Krankenhagen, Präsident; Infirmer Daniel Willeumier, Vizepräsident; Fourrier Robert Tissot, Sekretär; Infirmer Louis Calame, Vizesekretär; Infirmer Louis Bandelier, Kassier; Sergeant Albert Perret, Materialverwalter; Infirmer Marc A. Koffel, Beisitzer. — Die Sektion Chaix-de-Fonds sei uns herzlich willkommen; wir hoffen, mit deren Gründung in der französischen Schweiz einen kräftigen Schritt nach vorwärts gethan zu haben.

Der Centralpräsident: G. Zimmermann.

Sektion St. Gallen. An der am 22. Januar stattgefundenen Hauptversammlung wurde beschloffen, den Aktiven das „Rote Kreuz“ versuchsweise für ein Jahr gratis abzu-